

## L'ESPACE VERT MUNICIPAL – MAI 2009

Comme vous le savez la saison estivale approche à grand pas et plusieurs d'entre vous profiterez avec vos embarcations de toutes sortes de nos magnifiques plans d'eau dont le lac-aux-Sables.

Le lac-aux-Sables est la source d'eau brute pour de nombreuses propriétés au pourtour du lac et également pour les besoins du réseau de distribution de l'eau potable de la municipalité. Cette dernière a obtenu en 2005, une exclusion à la filtration de l'eau brute en raison de sa qualité exceptionnelle. Cette exclusion évite à la municipalité et aux contribuables l'obligation de construire une usine de filtration de plusieurs millions de dollars et des coûts d'entretien annuel de plus d'une centaine de milliers de dollars.

Nous conserverons ce privilège tant et aussi longtemps que la qualité de l'eau brute rencontrera les normes de qualité. Plusieurs municipalités du Québec ont vu particulièrement en 2006, la dégradation de leurs lacs par les cyanobactéries.

**La collaboration de tous est donc nécessaire pour y parvenir.**

La municipalité a mis en place une politique pour l'utilisation de la rampe d'accès du Parc de la Pointe-du-Vieux-Moulin. Beaucoup de problématiques découlent des embarcations motorisées : Rejet d'hydrocarbures dans l'eau, bruit provenant des moteurs, musique sur les embarcations, vagues créées par les passages répétés qui nuisent aux plus petites embarcations, dégradation des rives qui s'érodent à cause des vagues, vitesse excessive, non-respect des aires de baignades, prolifération d'algues dont la myriophylle à épi par des embarcations non-lavées, pour ne nommer que ceux là. Cette politique vise donc le contrôle de cette descente dans le but de restreindre le nombre des embarcations à moteurs sur le lac.

Plusieurs propriétaires utilisent leur descente pour faire la mise à l'eau de leur embarcation. Nous aimerions obtenir la collaboration de tous pour n'utiliser **votre propriété que pour la mise à l'eau de votre propre embarcation.** Cette mesure permettra de restreindre le nombre d'embarcation à moteurs sur le lac.

Nous rappelons qu'il est strictement interdit de vider le réservoir des toilettes des embarcations ainsi que l'huile à moteur dans le lac.

Merci à tous et soyez prudent!

Katy, votre inspectrice en bâtiment et en environnement

## ENCOURAGEONS L'ÉCONOMIE LOCALE

La municipalité soumettra bientôt le plan de diversification et de développement à toute la population. Un des enjeux édictés dans ce document est de renforcer les commerces de proximité. C'est pourquoi nous vous encourageons fortement, résidents, villégiateurs et touristes à encourager nos commerces existants qui ont pignon sur rue. Ces commerçants qui sont formés et qui détiennent les autorisations nécessaires à leurs opérations, vous offrent des produits et des services de qualité.

Le Conseil Municipal.